



*Procès-verbal de  
l'Assemblée Générale du SDE*

\* \* \*

*Séance du 8 novembre 2019*

\* \* \*

L'an deux mille dix neuf, le 8 novembre à 18 h 00, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion du SDE, 20 avenue Fould à Tarbes.

**Etaient présents :**

*Pour le Bureau :* M. FROSSARD (Président)

Mmes CARRERE, CUQ, POURTEAU, SOLLES et VERGES

MM. ARMARY, CARRERE, CAZABAT, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, LAFFAILLE,  
MUR, PELIEU et PIRON

et 233 autres délégués

**Membres excusés :** Mmes BOURDEU, DURRIEU et MENDES

MM. BOUBEE, DABEZIES et LUSSAN

**Ordre du jour**

- *Création d'une société d'économie mixte d'investissement sur les énergies renouvelables (Ha Py Energies)*
- *Modification budgétaire (DM)*
- *Transfert de la compétence Gaz : point d'étape*
- *Infrastructures de recharge des véhicules électriques : évolutions*
- *Questions diverses.*

Daniel Frossard, Président, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et remercie également les partenaires présents. Il explique que cette réunion est exceptionnelle en raison du sujet principal : la création en cours d'une Société d'Economie Mixte (SEM) sur les énergies renouvelables. Ce dossier sera présenté conjointement par Bruno Rouch, directeur du SDE, et Jean Chanéac, ingénieur en charge des projets photovoltaïques et hydroélectriques.

Bruno Rouch explique d'abord l'intérêt du SDE pour son investissement dans les énergies renouvelables. Il s'agit d'accompagner de façon concrète la transition énergétique sur le département des Hautes-Pyrénées. Il rappelle également la stratégie départementale sur le développement des EnR initiée par le Département en 2018 qui est à l'origine de cette création.

L'objectif premier de la SEM concerne d'abord l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Par la suite, des projets relatifs à l'hydroélectricité, la méthanisation, l'hydrogène pourront être développés. Un développeur sera souvent associé pour aider à structurer ces projets et compléter les financements.

Jean Chanéac, ingénieur en charge du développement de la SEM, détaille les premiers projets de toitures et d'ombrières. 2 d'entre eux (marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre et ombrières du parking du centre commercial d'Orleix) ont été lauréats de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Le directeur reprend la parole pour commenter les points importants de développement d'un projet :

- **Maîtrise du foncier :** les terrains agricoles seront évités tout comme les terrains à forte valeur environnementale. Seront par contre très concernés les friches, les plans d'eau mais sur une partie de leur surface.
- **Urbanisme :** planification via les PLU/PLUI/PCAET
- **Aspects techniques :** partenariat avec Enedis, RTE...

- Aspects financiers : taxe (IFER), loyers induits, dividendes, retombées indirectes
- Aspects juridiques : de par la loi, il sera nécessaire de mettre en concurrence la SEM

Il précise aussi que le SDE accompagnera les porteurs de projets sur le plan juridique

Jean Chanéac poursuit par les étapes à venir dans le cadre de la création de cette société lors des prochains conseils syndicaux de décembre et février 2020 :

- signature du pacte d'associés et des statuts
- définition de la gouvernance (présidence, direction, administrateurs)
- définition du capital social

Monsieur Rouch complète cet exposé en rappelant que le cabinet juridique Brun-Cessac et la Fédération des Entreprises Publiques Locales (FEPL) accompagnent le SDE pour cette création de SEM sur le plan juridique, l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) et CAPGEN (filiale du Crédit Agricole) sur le plan économique.

Monsieur Péliu, Président du Conseil Départemental, intervient en rappelant également les grandes lignes de la stratégie départementale de développement des EnR. En ce qui concerne l'électricité, le département des Hautes-Pyrénées est déjà très largement à énergie positive (il cite la centrale hydroélectrique de Pragnères). Cet objectif peut aussi être développé par l'utilisation de la méthanisation, du bois-énergie. Il souligne que le Département soutient la démarche du SDE sur le projet de création de la SEM et indique qu'il s'y impliquera dans les années à venir.

Il souhaite cependant que le SDE, via sa SEM, s'engage sur des projets sûrs, avec retour sur investissement. Il prend pour exemple le bois car les chaufferies bois ne sont pas forcément rentables. La « maison-mère » aura des filiales. Un seul salarié ne suffira pas (référence aux stations de ski qu'il connaît bien). Il se félicite que l'AREC soit associée à ce dossier.

Le Président du SDE donne ensuite la parole aux délégués pour des questions éventuelles sur la SEM.

Monsieur Montoya, délégué de la ville de Tarbes, trouve très intéressantes les explications techniques. Cependant, par rapport à la situation économique actuelle (démantèlement des services gaz et électricité...), qu'en sera-t-il des retours financiers pour les actionnaires privés au vu du marché de l'électricité ? Le projet présenté est peut-être un peu trop optimiste.

Monsieur Péliu répond en évoquant la privatisation des barrages. L'Etat continue à être propriétaire, idem pour Enedis. Ces ouvrages ne sont pas vendus mais remis en concession. Quant à la SEM, nous ne sommes pas sur un modèle qui garantit des retours financiers à tout prix. Le SDE est bien dans son rôle par rapport à la transition énergétique.

Jean Chanéac rajoute qu'actuellement, le SDE négocie avec CAPGEN. Le rendement obtenu (TRI) est de 3%, ce qui est un taux faible pour un SDE (Le SDE des Pyrénées Atlantiques, qui vient de créer sa propre SEM, est cité). La SEM ouvrira les portes au SDE pour se « transformer » en fournisseur ultérieurement.

Maryse Carrère rappelle la loi discutée cet été (loi Energie Climat) et dans laquelle le SDE s'inscrit pleinement. Il faut mettre des moyens pour atteindre ses objectifs. La SEM pourra porter des projets difficiles à faire émerger par une commune ou une communauté de communes, comme l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol et donc l'aménagement de l'espace.

Monsieur Puyo, délégué de la commune de Ségalas, s'interroge sur la rentabilité de retour (panneaux photovoltaïques au sol et sur les bâtiments). La SEM s'adressera-t-elle uniquement aux propriétaires de collectivités ou également aux propriétaires privés ?

Le directeur du SDE lui indique que la SEM pourra intervenir sur des terrains privés mais ce n'est pas la cible prioritaire.

Monsieur Péliu revient sur l'hydroélectricité qui lui semble l'énergie la plus propre. Il évoque le projet du Rioumajou sur le territoire de la commune de Saint-Lary. L'hospice du Rioumajou est alimenté par le fioul et le bilan carbone est catastrophique. Le SDE, qui a lancé un projet d'alimentation de ce bâtiment par une pico-centrale, fait l'objet d'un recours par France Nature Environnement. Le Président du SDE a également fait

l'objet d'un rappel à la loi par l'Agence de la Bio-Diversité. Cette situation est très contradictoire par rapport aux objectifs de la transition énergétique.

Monsieur Rodriguez, délégué de Bordères sur Echez, revient sur le retour financier et rappelle l'intervention des sociétés étrangères qui voulaient implanter des panneaux photovoltaïques en France sous la présidence de M. Sarkozy. Il pose une question sur le retour financier pour une commune d'une réalisation de projet de 100 kWc.

Monsieur Pélieu explique que le Conseil d'Administration de la SEM n'attend pas de retours financiers (prise de capital de 20 %). La rubrique « distribution de dividendes » n'est pas inscrite dans les statuts.

Monsieur Rouch complète en signalant que les bénéfices serviront à financer de nouveaux projets et n'ont pas vocation à être distribués aux actionnaires. En ce qui concerne la donnée « 100 kWc », il s'agit du seuil à partir duquel on n'est plus sur des tarifs d'achat public. Au-delà, on passe en appel d'offres. La rentabilité dépend du projet.

Jean Chanéac revient sur le sujet des 100 kWc. Pour la commune de Bordères sur Echez, pas de gros volume d'achat de panneaux photovoltaïques (90 000 € HT), inclinés à 30 % plein Sud, rentabilité : 13 000 €). Si la commune passe par le SDE pour la réalisation du projet, elle peut obtenir 1 300 € de revenus par an.

### **Le deuxième sujet abordé concerne la décision de modification budgétaire à prendre**

Il s'agit de délibérer sur le remboursement à certaines communes bénéficiaires des bénéfices dégagés par la vente des Certificats d'Economies d'Energie.

Cinq d'entre elles ont refusé que ces bénéfices soient réinvestis dans des travaux de rénovation énergétique pour la partie Eclairage Public et ont souhaité être remboursées. Cette dépense est à inscrire sur le budget.

Le Président soumet cette proposition au vote des délégués. Sans opposition ni abstention, cette décision est approuvée et validée par une délibération.

N°	Objet de la délibération					
<b>DL 116-11-2019</b>	<b>Budget principal 2019 – Décision modificative n° 1</b>					
	Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 février 2019, relative au vote du budget principal du SDE65 pour l'exercice 2019 ;					
	Considérant la nécessité de procéder aux modifications comptables telles que figurant dans le tableau ci-après, afin de permettre notamment le remboursement du produit de la vente des CEE sous forme pécuniaire aux communes concernées ;					
	Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :					
	- Adopte la décision modificative relative à la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019 comme suit :					
	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative N°1	Montant des crédits ouverts après DM
	67	678	Autres charges exceptionnelles	2 000 000 €	+ 700 000 €	2 700 000 €
	77	7788	Produits exceptionnels divers	3 707 660 €	+ 700 000 €	4 407 660 €
	- Donne mandat au Président pour toute opération en rapport avec l'exécution correspondante.					

Bruno Rouch revient sur le dispositif de récupération de Certificats d'Economies d'Energie dans le domaine de l'Eclairage Public. En investissant 2 millions d'euros, le SDE a récupéré 5 millions grâce à la vente des CEE. Les Hautes-Pyrénées est le département qui a le plus bénéficié de cette vente. Il rappelle que suite à une non consolidation juridique, certaines communes n'ont pas souhaité réinvestir.

Pour la partie rénovation énergétique des bâtiments publics, le SDE n'était pas maître d'ouvrage et a simplement accompagné les communes sur leurs dossiers respectifs.

***Florence Armary poursuit par la présentation du dossier « transfert de la compétence gaz »***

Elle rappelle d'abord que le transfert de cette compétence permettrait d'assurer le suivi et le contrôle de concession, de porter des projets de développement du gaz et d'avoir à terme une vision globale sur la transition énergétique. Elle précise également qu'il s'agit d'une compétence optionnelle.

Elle fait ensuite un point sur l'état d'avancement de ce dossier. Sur les 143 réponses reçues, 135 communes ont répondu favorablement, 8 ont voté contre. Au vu du contexte qui se profile : élections municipales en mars 2020 et renouvellement de la gouvernance du SDE à suivre, il est proposé de reporter d'une année la mise en œuvre de cette compétence. Une réunion est prévue courant novembre avec GrdF pour travailler sur ce dossier.

***Serge Cieutat lui succède pour un point sur le dossier des IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques)***

L'implantation des bornes (89 sur 78 sites) a été achevée fin 2018. 2 bornes posent problème : une à Barèges qui sera déplacée et la deuxième à Vic en Bigorre (place Verdun) qui est non utilisée suite à des travaux. Il demande aux délégués de ne pas hésiter à contacter le SDE pour des demandes d'implantations futures.

Il continue par un retour sur l'état du réseau électrique (fils nus) suite aux dégâts causés par la tempête Amélie. Il rappelle les recommandations émises par Enedis en cas de fil à terre et demande aux communes de ne pas hésiter là aussi à solliciter le SDE pour une mise en souterrain des lignes.

Le directeur félicite les services d'Enedis pour leur intervention suite à cette tempête et ajoute que la sécurisation des réseaux reste toujours un sujet important.

Avant de conclure cette assemblée, les questions diverses sont abordées.

Le directeur présente aux délégués l'évolution de la situation des agents au SDE. Il s'agit des départs en retraite de madame Triep Capdeville et de monsieur Warmoeskerken ainsi que de la mutation de Simon Alleman au SDE des Pyrénées Atlantiques.

Enfin, la date de la prochaine assemblée générale est annoncée : 6 décembre 2019, avec double convocation.

Le Président remercie les délégués pour leur présence et les convie au buffet qui suit.

*La séance est levée à 19 h 45.*

***Le Président,***

***Daniel FROSSARD***

*PJ au présent compte-rendu :*

- *diaporama général*
- *dél 116-11-2019 Budget principal 2019 – Décision modificative n° 1*